RÉFÉRENTIEL INTERNE DE FORMATION ET DE CERTIFICATION

Unités d'enseignement :
« PÉDAGOGIE APPLIQUÉE A L'EMPLOI DE FORMATEUR DE FORMATEURS »



SAPEURS - POMPIERS 42 LOIRE	**SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne de Formation (RIF)**	**Création :** Mai 2026
	PÉDAGOGIE APPLIQUÉE A L'EMPLOI DE FORMATEUR DE FORMATEURS	**Mise à jour :** Mai 2026

1. PRÉAMBULE

L'arrête du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile fixant les référentiels nationaux de compétences et de certification pour l'unité d'enseignement de « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de formateurs » (PAE FF), demande aux organismes habilités d'établir un référentiel interne de formation (RIF) et de certification (RIC).
Ce référentiel interne est destiné aux formateurs de formateurs qui assurent l'enseignement de cette unité d'enseignement au sein du service départemental d'incendie et de secours de la Loire (SDIS 42).
Il présente l'ensemble des compétences à acquérir et vise à former des personnes aptes à exercer l'emploi de formateur de formateurs.

2. OBJECTIF DE LA FORMATION

L'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de formateurs » a pour objet de faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires pour amener un groupe d'apprenants à l'objectif fixé dans le domaine de l'enseignement des premiers secours, en s'appuyant sur un référentiel interne de formation et de certification, en utilisant des ressources pédagogiques personnelles et externes.

3. PUBLIC CIBLE ET CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION

La formation initiale de formateur de formateurs est ouverte à tous les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels du SDIS de la Loire qui souhaitent acquérir les compétences nécessaires pour amener un groupe d'apprenants à l'objectif fixé dans le domaine de l'enseignement des premiers secours.

Parmi le public cible fixé ci-dessus, cette formation est accessible à toute personne majeure détenant un certificat de compétences relatif à une unité d'enseignement de pédagogie appliquée à l'emploi de formateur.
La liste des candidats à cette formation est validée par le Groupement Formation du SDIS de la Loire.

4. DURÉE DE LA FORMATION

La durée de la formation initiale « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de formateurs » (FF), lorsqu'elle est dispensée en présentiel, est fixée à un volume minimal de cinquante-six heures.
Des outils de formation ouverte accessible à distance pourront être mis en œuvre pour réduire la durée de formation présentielle. Toutefois, l'usage de ces outils est limité aux séquences d'apports de connaissances théoriques.
Cette formation ne sera pas réalisée de manière concomitante à une formation « conception et encadrement de formation ».

La durée de la formation continue est en fonction du contenu fixé par le ministre en charge de la sécurité civile et ne peut être inférieure à six heures.

5. QUALIFICATION DES FORMATEURS ET TAUX D'ENCADREMENT

Cette unité d'enseignement est dispensée par une équipe pédagogique, désignée par le SDIS de la Loire, dont les membres sont inscrits sur la liste d'aptitude pédagogique déclarée auprès du préfet de la Loire.
Cette équipe pédagogique est composée de formateurs de formateurs, à jour de formation continue, dont l'un est désigné comme responsable pédagogique, titulaires du certificat de compétences de « conception et encadrement de formation », ou équivalent.
Les taux d'encadrement seront proportionnels au nombre d'apprenants selon les minimas suivants :

FORMATION INITIALE			
NOMBRE D'APPRENANTS :		6 à 12	13 à 18
EQUIPE PEDAGOGIQUE	Responsable pédagogique :	1	1
	Formateur(s) :	1	2
TOTAL ENCADREMENT :		2	3

FORMATION CONTINUE			
NOMBRE D'APPRENANTS :		6 à 12	13 à 18
EQUIPE PEDAGOGIQUE	Responsable pédagogique :	1	1
	Formateur(s) :	0	1
TOTAL ENCADREMENT :		1	2

En deçà de six apprenants, une formation ne peut débuter ou doit s'arrêter.
Au-delà de dix-huit apprenants, une nouvelle session de formation doit être ouverte.
Les formateurs de formateurs désignés pour encadrer la formation sont exclusivement dédiés à cette activité.

6. TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Conformément aux directives de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC), la formation doit s'orienter vers l'accompagnement et le développement des compétences de l'apprenant, et privilégier l'utilisation de techniques pédagogiques actives. Une liste non exhaustive de techniques pédagogiques est présentée ci-après :

- **Activités de découverte** : Etude de cas, exposé interactif, remue-méninges, discussion dirigée, démonstration en temps réel, etc.
- **Activités d'apprentissage** : Exposé interactif, démonstration pratique, apprentissage du geste, apprentissage par technique miroir, mise en situation, etc.
- **Activités d'application** : Mise en situation, cas concret, QCM, QROC, etc.

7. SYNOPSIS DE FORMATION

J1	J2	J3	J4
- Accueil + Fiches de tâche et animations de Séquences : *Présentation du groupe* - (1H30) - RIFC PAE FF - (1H) - Fiches de tâche et animations de Séquences : *Définir le rôle et les qualités d'un formateur* - (1H30) **PAE FF : C1 à C3**	- Fiches de tâche et animations de Séquences : *Identifier les comportements et gérer les attitudes* (2H) - Fiches de tâche et animations de Séquences : *Identifier les courants pédagogiques* (2H) **PAE FF : C1 à C3**	- Fiches de tâche et animations de Séquences : *Maitriser le contexte juridique et les règles en vigueur* - (1H30) - Fiches de tâche et animations de Séquences : *Maitriser les différentes techniques pédagogiques* - (1H30) **PAE FF : C1 à C3**	- Fiches de tâche et animations de Séquences : *Réaliser des évaluations* (2H30) - Fiches de tâche et animations de Séquences : *Créer et utiliser un outil d'évaluation* (2H) **PAE FF : C1 à C3**
- Fiches de tâche et animations de Séquences : *Définir les règles générales de la communication* (2H) - Fiches de tâche et animations de Séquences : *Utiliser les différents outils de communication* - (2H30) **PAE FF : C1 à C3**	- Fiches de tâche et animations de Séquences : *Diagnostic formateur réalisant une séquence complète* - (4H) **PAE FF : C1 à C3**	- Fiches de tâche et animations de Séquences : *Gestion d'une DP* - (4H30) **PAE FF : C1 à C3**	- Fiches de tâche et animations de Séquences : *Diagnostic formateur réalisant une séquence complète* - (3H) **PAE FF : C1 à C3** - Entretiens individuels

J5	J6	J7	J8
- Accueil - Fiches de tâche et animations de Séquences : *Enseigner des séquences relatives à l'UE PIC F* - (3H) - Fiches de tâche et animations de Séquences : *Techniques de simulation de blessures* - (1H) **PAE FF : C1 à C3**	- Fiches de tâche et animations de Séquences : *Diagnostic formateur réalisant une séquence complète* - (4H) **PAE FF : C1 à C3**	- Fiches de tâche et animations de Séquences : *Gestion d'un apprentissage* - (4H30) **PAE FF : C1 à C3**	- Fiches de tâche et animations de Séquences : *Diagnostic formateur réalisant une séquence complète* - (4H) **PAE FF : C1 à C3**
- Fiches de tâche et animations de Séquences : *Animer une formation* - (3H) **PAE FF : C1 à C3**	- Fiches de tâche et animations de Séquences : *Gestion d'une DPD* - (3H00) **PAE FF : C1 à C3** - Entretiens individuels	- Fiches de tâche et animations de Séquences : *Diagnostic formateur réalisant une séquence complète* - (4H) **PAE FF : C1 à C3**	- Entretiens individuels (1H30) - Reconditionnements locaux, engins et matériels, Préparation du colloque (1H) - Colloque fin de stage (0H30)

8. LISTE DES MATÉRIELS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

- Salle de formation ;
- Tableau blanc et feutres de couleur effaçables à sec ;
- Tableau papier et feutres de couleur permanents ;
- Matériel de vidéo-projection ;
- Téléphone ;
- Valise de maquillage et nécessaire de simulation de blessures ;
- Matériels divers neutralisés et non dangereux pour simulations lors des cas concrets et démonstrations (perceuses, médicaments sans noms, couteau, etc.)
- Un mannequin adulte pour la RCP ;
- Un mannequin enfant pour la RCP ;
- Un mannequin nourrisson pour la RCP et la désobstruction des voies aériennes ;
- Coupe de tête ;
- Vêtements usagés ;
- Tissus propres ;
- Bandes élastiques ou lien large ;
- Nécessaire pour garrots improvisés ;
- Garrot fabriqué de façon industrielle ;
- Tapis de sol et/ou draps à usage unique ;
- Compresses ;
- Couverture ;
- Matériels d'entretien et de désinfection des mannequins ;
- Un DAE de formation ;
- Matériels nécessaires décrits dans les recommandations relatives aux unités d'enseignement « premiers secours citoyen », « premiers secours en équipe » et « pédagogie initiale commune de formateur » en vigueur ;
- Référentiels interne de formation et de certification PIC F/PAE FPSC ; PIC F/PAE FPSE
- Recommandations relatives aux unités d'enseignement « premiers secours citoyen » et « premiers secours en équipe ».

9. REGLES ÉLMÉENTAIRES D'HYGIENE

Les formateurs s'engagent à respecter la réglementation en vigueur concernant les produits de maquillage, s'assurent que les personnes à maquiller ne présentent pas d'allergies aux produits utilisés, et détient les justificatifs de leur conformité. Ils s'engagent également à respecter les règles d'utilisation des mannequins, les procédures de nettoyage et tiennent à jour les carnets de suivi de l'autorité d'emploi.

10. MODALITÉS D'ÉVALUATION

Ce référentiel interne de certification met en œuvre un processus certificatif composé d'une évaluation formative et sommative.

L'évaluation formative (Annexe 3) est réalisée par l'équipe pédagogique tout au long de la formation. Elle porte sur la réalisation correcte, lors des séquences d'apprentissage, de l'ensemble des techniques et procédures abordées, sur la progression individuelle de l'apprenant et sur l'adaptation du comportement à la situation et à l'état de la victime.

L'évaluation sommative (Annexe 2) porte sur une évaluation continue des capacités de l'apprenant à :
- Maîtriser les compétences de formateur :
  - *-Dispenser les enseignements nécessaires à l'acquisition, par des apprenants, des connaissances relatives aux compétences de la PIC F ;*
  - *-Dispenser des formations relatives à la contextualisation des compétences de formateur à un domaine particulier et défini par une unité d'enseignement de pédagogie appliquée à un emploi*.
- Contextualiser les compétences précitées dans le domaine particulier de la formation de formateurs ;
- Maîtriser, lors des séquences de mises en situation, les enseignements pratiques et théoriques nécessaires à un domaine particulier et définis par une unité d'enseignement de pédagogie appliquée à un emploi.

L'évaluation certificative (Annexe 2), obligatoirement associée à une évaluation sommative, atteste de l'acquisition, par le participant, de chacune des compétences attendues.

BAREME DE VALIDATION DES COMPETENCES

Les formateurs utiliseront le barème suivant lors des évaluations des compétences : *A : Acquis - B : Acquis, à renforcer - C : En cours d'acquisition - D : Non acquis - NE : Non évalué.* Seuls les niveaux A et B permettent de valider une compétence

Le certificat de compétences de formateur de formateurs est délivré aux personnes qui satisfont aux conditions suivantes :

- Avoir suivi l'ensemble de la formation à la présente unité d'enseignement ;
- Avoir acquis les compétences attendues ;
- Satisfaire aux modalités certificatives définies dans le présent référentiel.

11. MODALITÉS ADMINISTRATIVES

La liste d'émargement (Annexe 4) et les livrets de suivi individuels (Annexe 2) doivent être obligatoirement remplies et signées par les apprenants et par le formateur. Ils constitueront, avec les bilans de l'action de formation (*apprenants et équipe pédagogique*) et le procès-verbal (Annexe 5), le dossier administratif de la formation. L'équipe pédagogique est chargée de l'établissement d'un procès-verbal portant connaissance de la mention « APTE » ou « INAPTE » pour chaque candidat.
Un certificat de compétences de « formateur de formateurs » (Annexe 7) sera délivré par la SDIS de la Loire aux apprenants déclarés « aptes » à l'issue de la formation initiale. Ce certificat est signé par le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Loire. Dans l'attente de la délivrance de ce certificat, une attestation provisoire peut être remise à l'issue de la formation par le Groupement Formation du SDIS de la Loire.
Une attestation de formation continue (Annexe 8) sera délivrée par la SDIS de la Loire aux apprenants déclarés « aptes » à l'issue de la formation continue. Cette attestation est également signée par le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Loire. En cas d'inaptitude lors d'une formation continue, l'apprenant se verra transmettre une notification d'évaluation défavorable (Annexe 9).

12. ÉVALUATION DE LA FORMATION

A l'issue de chaque formation, l'évaluation de la formation proposée devra être renseignée par les participants et par le formateur (Annexe 4). Ce document sera retourné au Groupement Formation, avec le dossier administratif de la session.

13. RÈGLES D'ARCHIVAGE DES DOCUMENTS DE FORMATION

La réglementation Française précise des règles d'archivage et de conservation des documents pour une durée de 30 ans. Ces documents peuvent être archivés sous plusieurs formes (papiers, supports informatiques…). Les documents à archiver au bureau formation sont :

- La liste d'émargement ;
- Les différentes fiches d'évaluation (formative, sommative, etc.) ;
- Le procès-verbal de la formation.

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT « PÉDAGOGIE APPLIQUÉE À L'EMPLOI DE FORMATEUR DE FORMATEURS »	
C1	**Dispenser les enseignements nécessaires à l'acquisition, par des apprenants, des connaissances relatives aux compétences définies pour la PIC F ;**
C1.1	*Evaluer le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir par les apprenants, en utilisant un support pédagogique et en favorisant leur expression, pour établir les liens avec les savoirs antérieurs et adapter les activités suivantes*
C2	*Apporter des connaissances structurées.*
C2.1	*en utilisant un support pédagogique et en respectant les règles de communication, pour faciliter la compréhension des apprenants et la construction des savoirs*
C2.2	*en explorant les savoirs antérieurs, éventuellement à l'aide d'un support pédagogique, pour permettre d'établir les liens avec les acquis et faciliter la compréhension des apprenants*
C2.3	*en démontrant ou en dirigeant, en expliquant, en justifiant et en vérifiant la compréhension des apprenants, pour leur faire acquérir des techniques, des procédures et la maîtrise de l'usage de matériels*
C3	*Organiser l'apprentissage des apprenants, en constituant des groupes, en contrôlant et en corrigeant si nécessaire les techniques et les procédures, pour permettre leur acquisition ou leur approfondissement*
C4	*Placer les apprenants dans une situation proche de la réalité, en mettant en œuvre une simulation et en utilisant une évaluation formative, pour permettre à l'apprenant de mettre en œuvre les techniques apprises et de s'approprier les procédures*
C5	*Placer l'apprenant dans une situation de travail de groupe, en l'organisant et en donnant les consignes nécessaires, pour faciliter le partage et le transfert des connaissances*
C6	*Suivre un référentiel interne de formation et d'adapter si nécessaire les activités, en prenant en compte l'évolution de son groupe, afin de faciliter l'acquisition des connaissances, des procédures et des techniques par l'apprenant, pour lui permettre d'atteindre l'ensemble des objectifs du référentiel*
C7	*Evaluer l'apprenant, en utilisant différents types d'évaluation et d'outils pertinents, pour lui permettre de se situer dans la formation, pour mesurer le niveau d'atteinte de l'objectif ou pour décider de sa certification*
C8	*S'autoévaluer dans son rôle de formateur, en portant un regard critique sur ses actions de formation, pour maintenir et développer ses compétences*
C9	*Etablir une communication dans le cadre de la formation, en agissant sur les différents éléments de la communication, pour créer une relation pédagogique avec les apprenants et favoriser leurs apprentissages*
C10	*Adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies par son autorité d'emploi, pour respecter et adapter la conduite de ses formations*
C11	*Gérer la mise en place d'une formation, en respectant le cadre juridique, les procédures particulières à l'autorité d'emploi, les contraintes logistiques et les aspects administratifs, pour répondre aux besoins*
C12	*Faciliter l'acquisition des savoirs en plaçant le groupe dans une situation respectant les conditions d'apprentissage chez l'adulte*
C13	*Gérer les comportements et les attitudes au sein du groupe, en utilisant les techniques de dynamique de groupe et de gestion des conflits, pour favoriser et faciliter la production et l'apprentissage*

C14	*Utiliser les différents outils de communication et créer les supports pédagogiques adaptés, en respectant les règles d'utilisation des outils, des critères pertinents de création et d'utilisation de ces supports et les principes généraux de la communication, pour renforcer le message pédagogique et faciliter la compréhension et l'acquisition des savoirs.*
C2	**Contextualiser les compétences précitées dans le domaine particulier de la formation de formateurs ;**
C3	**Maîtriser les techniques et procédures des recommandations « *citoyen sauveteur* » diffusées par le ministre en charge de la sécurité civile**
C3.1	*Dispenser des formations relatives à la contextualisation des compétences de formateur dans le domaine des GQS*
C3.2	*Dispenser des formations relatives à la contextualisation des compétences de formateur dans le domaine du PSC*
C3.3	*Dispenser des formations relatives à la contextualisation des compétences de formateur dans le domaine du PSE1 / EPS*
C3.4	*Dispenser des formations relatives à la contextualisation des compétences de formateur dans le domaine du PSE2 / EQ SSUAP*

SDIS 42 LOIRE SAPEURS-POMPIERS	**SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION** **REFERENTIELS DE FORMATION** **Référentiel Interne de Certification (RIC)**	**Création :** Mai 2026
	PAE FF ANNEXE 2 : Livret individuel de suivi	**Mise à jour** : Mai 2026

TABLEAU DE VALIDATION DES COMPÉTENCES – ÉVALUATION CERTIFICATIVE

		A	NA
C1	Dispenser les enseignements nécessaires à l'acquisition, par des apprenants, des connaissances relatives aux compétences définies pour la PIC F		
C2	Contextualiser les compétences précitées dans le domaine particulier de la formation de formateurs		
C3	Maîtriser, lors des séquences de mises en situation, les enseignements pratiques et théoriques nécessaires à un domaine particulier et définis par une unité d'enseignement de pédagogie appliquée à un emploi.		

PLAN D'ACTION

L'apprenant a-t-il contextualisé ses compétences de formateur au domaine particulier de l'enseignement de la pédagogie de formateurs de premiers secours en équipe ?

APTE	INAPTE

Avis de l'équipe pédagogique

Le responsable pédagogique :	Le participant :

DOSSIER INDIVIDUEL DE SUIVI STAGIAIRE

NOM :

Prénom :

CIS :

PHOTO

Semaines du : …. / …. / au …. / …. /
du : …. / …. / au …. / …. /

N° de Stage :

Lieu du Stage :

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE : **Signature :**

TABLEAU DE SUIVI DES COMPÉTENCES – ÉVALUATION SOMMATIVE

NOM : **PRENOM :**

		J1				J2				J3				J4				J5				J6				J7				J8				J9			
		A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
PAE FF	C1.1																																				
	C1.2																																				
	C1.3																																				
	C1.4																																				
	C1.5																																				
	C1.6																																				
	C1.7																																				
	C1.8																																				
	C1.9																																				
	C1.10																																				
	C1.11																																				
	C1.12																																				
	C1.13																																				
	C1.14																																				
	C2																																				
	C3.1																																				
	C3.2																																				
	C3.3																																				
	C3.4																																				

A : Acquis B : Acquis, à renforcer C : En cours d'acquisition D : Non acquis

Seuls les niveaux A et B permettent de valider la compétence. Il est nécessaire d'avoir 1 A + 1 B ou 3 B.

Cette grille est utilisée tout au long de la formation par l'équipe pédagogique pour le suivi journalier des stagiaires dans la progression et l'acquisition des compétences. En fin de formation, elle permet d'indiquer sur la fiche d'évaluation certificative l'acquisition ou non des compétences en vue de la certification.

Le responsable pédagogique :	**Le participant :**

FICHE D'EVALUATION INDIVIDUELLE – PAE FF

STAGIAIRE :

FORMATEUR :

THEMATIQUE :

DATE :

TECHNIQUES PEDAGOGIQUES :

		A	B	C	D	NE	OBSERVATIONS
ANIMATION	GERER UN GROUPE D'APPRENANTS						
	POSTURE DE FORMATEUR DE FORMATEURS						
	PERTINENCE DES CHOIX						
TECHNIQUE	CONFORMITE RECO/DOCTRINE						
	ANALYSE DE L'ACTIVITE						
DEBRIEFING DU FORMATEUR	ACCOMPAGNER L'APPRENANT DANS SON AUTO EVALUATION						
	CREER ET UTILISER DES INDICATEURS						
AMELIORATION CONTINUE	AUTO EVALUATION						
	SE REPERER DANS SA PROGRESSION						

A : Acquis B : Acquis à renforcer C : En cours d'acquisition D : Non acquis NE : Non évalué

PLAN D'ACTION :

ANNEXE 1 - PROCES VERBAL DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION

AVIS DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

SDIS 42 SAPEURS-POMPIERS LOIRE

BUREAU DE LA FORMATION

Nature de l'action :
N° de la session :
Dates :
Organisateur de la session :

Candidats présentés : ..... Candidats admis : ..... Candidats ajournés : .....

LISTE DES CANDIDATS

Grade	Nom - Prénom	Date de naissance	CIS d'appartenance						

* Joindre les documents spécifiques à l'évaluation (porte feuilles de compétences,....)

L'équipe pédagogique	Grade-Prénom-Nom	Signature

ANNEXE 1 - PROCES VERBAL DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION

AVIS DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

SDIS 42 SAPEURS-POMPIERS LOIRE

BUREAU DE LA FORMATION

Nature de l'action :
N° de la session :
Dates :
Organisateur de la session :

Candidats présentés : ..... Candidats admis : ..... Candidats ajournés : .....

LISTE DES CANDIDATS

Grade	Nom - Prénom	Date de naissance	CIS d'appartenance							

* Joindre les documents spécifiques à l'évaluation (porte feuilles de compétences,....)

L'équipe pédagogique	Grade-Prénom-Nom	Signature

SDIS 42 SAPEURS-POMPIERS LOIRE

FORMULAIRE DE BILAN DE L'ACTION DE FORMATION PAR L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Nom du responsable pédagogique : ..... Date :
Action de formation : .....
N° de la session : .....

Merci d'évaluer votre action de formation selon les critères suivants :

A : Excellent **B : Bien** **C : Satisfaisant** **D : Insuffisant** **? : Non évaluable**	**A**	**B**	**C**	**D**	**?**	**Commentaires**
1 La préparation des apprenants à l'action de formation : (La préparation à l'action de formation des apprenants vous a-t-elle semblé correcte ?)						
2. La qualité de l'encadrement (Est-ce que la qualification et le nombre de formateurs est-ils adaptés aux apprenants ?)						
3. Les conditions matérielles du stage (Est-ce que les conditions matérielles de la formation : véhicules, outils pédagogiques, site de formation, plateau technique ont donné satisfaction aux formateurs ?)						
4. Développement de l'action de formation (gestion de temps...) Le programme global et journalier étaient-ils adaptés et respectés afin que les apprenants puissent acquérir leurs compétences ?						
5. Conditions logistiques adaptées (est ce que les conditions logistiques : repas, hébergement vous ont semblé adapter ?)						

APPRÉCIATION GLOBALE DU STAGE PAR L'EQUIPE PEDAGOGIQUE :

Excellent	Bien	Satisfaisant	Insuffisant
☐	☐	☐	☐

Remarques générales :

FORMULAIRE D'ÉVALUATION DE L'ACTION DE FORMATION PAR L'APPRENANT

Nom de l'apprenant : ..... Date : .....
Action de formation : .....
N° de la session : .....

Merci d'évaluer votre action de formation selon les critères suivants :

A : Excellent **B : Bien** **C : Satisfaisant** **D : Insuffisant** **? : Non évaluable**	**A**	**B**	**C**	**D**	**?**	**Commentaires**
1. La qualité de l'accueil : (Présentation de l'action de formation, de l'équipe pédagogique)						
2. La qualité de l'encadrement (Temps et écoute accordés, responsabilisation…)						
3. Les conditions matérielles du stage (Véhicules, outils pédagogiques, site de formation, plateau technique….)						
4. Ma préparation à l'action de formation : (Ma préparation personnelle ou celle mis en place par le service (FOAD, tutorat,…) m'a-t-elle permis d'aborder la formation sereinement.)						
5. Acquisition de nouvelles connaissances et compétences (L'action de formation m'a-t-elle apportée de nouvelles compétences pour la réalisation de mes futures missions.)						
6. Développement de mon autonomie au cours de ce stage (gestion de temps…) Le programme global et journalier étaient-ils adaptés et respectés						
7. Conditions logistiques adaptées (Repas, hébergement…)						

APPRÉCIATION GLOBALE DU STAGE :

Excellent	Bien	Satisfaisant	Insuffisant
☐	☐	☐	☐

Remarques générales :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

SDIS 42 LOIRE SAPEURS-POMPIERS

Saint-Etienne, le 2 avril 2026

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES
DE FORMATEUR DE FORMATEURS

- Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R.726-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;
- Vu l'arrêté du 08 janvier 2026 portant prorogation d'habilitation du Service Départemental d'incendie et de Secours de la Loire pour les formations aux premiers secours ;
- Vu le procès-verbal de l'équipe pédagogique n° <INTITULE/>, établi en date du <DATE_FIN/> ;

Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Loire, déclarant que

<TITRE_AGENT/> <PRENOM_AGENT/> <NOM_AGENT/>,

né<MME_AGENT/> le <DATE_NAISSANCE_AGENT/> à <LIEU_NAISSANCE_VILLE_AGENT/> (<LIEU_NAISSANCE_CP_AGENT/>)

remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de secouriste, conformément aux dispositions de l'arrêté du 15 juin 2024 susvisé,

délivre à **<TITRE_AGENT/> <PRENOM_AGENT/> <NOM_AGENT/>**, le présent certificat de compétences.

Le Directeur départemental
des services d'incendie et de secours
de la Loire

Contrôleur Général Éric MEUNIER

FF – SDIS 42 - n° 2026/<INTITULE/>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

SDIS 42 SAPEURS-POMPIERS LOIRE

ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE
FORMATEUR DE FORMATEURS - FF
Programme 2026

Saint-Etienne, le 02/04/2026

- Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R.726-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2020 modifié portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;
- Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière opérationnelle de sécurité civile dans le domaine de la formation aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 08 janvier 2026 portant prorogation d'habilitation du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire pour les formations aux premiers secours ;
- Vu la circulaire du 20 juin 2025 relative aux programmes 2026 pour les unités d'enseignements des premiers secours ;
- Vu le procès-verbal de l'équipe pédagogique n° <INTITULE/>, établi en date du <DATE_FIN/>.

Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Loire atteste que :

<TITRE_AGENT/> <PRENOM_AGENT/> <NOM_AGENT/>,
Né<MME_STG/> le <DATE_NAISSANCE_AGENT/> à <LIEU_NAISSANCE_VILLE_AGENT/>

a suivi sa formation continue et de maintien et perfectionnement des acquis relative à :

- **l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de formateurs » (FF) ;**
- **l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours en équipe » (FPSE) ;**
- **l'unité de valeur « équipier secours d'urgence aux personnes » ;**
- **l'unité de valeur « équipier prompt secours » ;**

qui s'est déroulée du <DATE_FIN/> au <DATE_FIN/>, au SDIS de la Loire (42).

Ses compétences de formateurs de formateurs (FF), de formateur aux premiers secours en équipe (FPSE) et en matière d'activité du secours et des soins d'urgence aux personnes, reconnues au titre des équivalences prévues par l'arrêté de 4ème référence, peuvent être exercées jusqu'à une prochaine formation continue ou au plus tard au 31 décembre inclus de l'année 2026, sous l'égide d'un organisme habilité à la formation aux premiers secours conformément aux textes réglementaires en vigueur ou dans le cadre d'une activité professionnelle lorsque celle-ci est exigée.

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé<MME_STG/> la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Le Directeur départemental
des services d'incendie et de secours
de la Loire

Contrôleur Général Éric MEUNIER

FC FF/FPSE/FMPA SAP – SDIS 42 - n° 2025 <INTITULE/>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

SDIS 42 SAPEURS-POMPIERS OIRE

NOTIFICATION D'ÉVALUATION DÉFAVORABLE 2026

Saint-Etienne, le vendredi 10 avril 2026

<TITRE_AGENT/> <PRENOM_AGENT/> <NOM_AGENT/>,

Vous avez suivi une session de formation continue relative à l'unité d'enseignement ..... ~~organisée~~ du <DATE_DEBUT/> au <DATE_FIN/>.

L'équipe pédagogique désignée pour cette session a procédé à votre évaluation conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Celle-ci n'a pas permis de donner un avis favorable pour permettre la reconduction de vos fonctions à compter de ce jour jusqu'à une nouvelle évaluation favorable lors d'une formation continue.

Cette décision entraîne une incapacité temporaire à exercer vos fonctions en qualité de....., dans les organismes habilités, associations agréées ou dans toute autre activité professionnelle lorsque cette/ces compétence(s) est (sont) exigée(s).

Vous pouvez suivre une mise à niveau de vos connaissances avant de vos connaissances avant de vous présenter à une nouvelle évaluation. Si 'évaluation est favorable, vous pourrez dès lors exercer vos fonctions.

Enfin, il vous appartient de transmettre cette décision à l'ensemble de vos autorités d'emploi dont vous assurez des missions qui requièrent des compétences en matière de premiers secours.

Le Directeur départemental
des services d'incendie et de secours
de la Loire

Contrôleur Général Éric MEUNIER